

L'an deux mille vingt-deux, le 14 du mois de décembre à 17 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 07 décembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Jean-Pierre BERTEAU, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Huguette LENOIR ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné procuration à Monsieur Jérémy RINGOT, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAIDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Florence DAMET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE.

Objet | Complexe Aqualudique du Loret : demandes de subventions complémentaires auprès de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention Politique de la Ville de Bordeaux Métropole et auprès du Département de la Gironde

Le complexe aqualudique du parc du Loret ouvrira ses portes courant 2023. Il vise à faire de la piscine un équipement neuf, d'intérêt et de dimension supra-communautaire. Il permettra d'offrir aux différents utilisateurs, des installations modernes, fonctionnelles, accessibles et adaptées pour les établissements scolaires, les associations et autres usagers.

Ce projet consistera en la construction d'un bâtiment de 3 600m² comprenant 3 bassins inox avec gradins périphériques, d'une zone ludique intérieure et extérieure, d'un espace bien-être et d'une salle de préparation physique. Des vestiaires-douches et locaux techniques seront annexés à ces installations sportives ainsi qu'un parking.

Enfin, il convient de noter qu'une attention particulière est portée aux aménagements liés à la pratique sportive des personnes porteuses de handicap. En effet, il est apparu indispensable de doter le complexe aqualudique d'équipements innovants pour la pratique handisport.

A ce titre, une salle de change « handiroom » viendra compléter les vestiaires PMR. Cette dernière permettra une plus grande autonomie des personnes à mobilité réduite, au sein d'un espace spacieux et doté d'équipements modernes. Une rampe d'accès au bassin innovante sera également installée afin de permettre une immersion dans l'eau en fauteuil. Des fauteuils d'accès à l'eau et sièges PMR accompagneront le dispositif. Enfin des équipements facilitant l'orientation des personnes malentendantes compléteront ces aménagements. Ces différents équipements reflètent la volonté de la municipalité de faire de ce complexe un lieu inclusif, innovant et unique sur le territoire girondin.

La future piscine sera implantée à proximité immédiate de Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville comme celui de Palmer/Sararailière/8 mai 1945/Dravemont et facilement accessible pour celui d'Henri Sellier/Léo Lagrange par le Tramway, permettant à cet équipement sportif de jouer pleinement son rôle d'insertion et de socialisation des populations du territoire, en tant qu'outil de loisirs et mixité sociale intergénérationnelle.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

De même, la Ville s'implique activement depuis plusieurs décennies dans la mise en œuvre partenariale des programmes pédagogiques de l'Education Nationale en Education Physique Sportive : à ce titre, le Savoir Nager est inscrit comme une priorité nationale auquel la piscine du Loret pourra y répondre en accueillant de nouveau les cycles de natation scolaire pour les élèves du primaire, les collégiens et lycéens, des institutions du secteur médico-éducatif et autres acteurs. Ces ouvertures seront complétées par des animations socio-éducatives aquatiques auprès des Centres de Loisirs, Centre sociaux et structures d'accueil de jeunesse et des familles, actions maintenues « hors les murs » depuis la fermeture en 2017 de la piscine de la Blancherie et soutenues déjà par le dispositif ministériel « J'apprends à Nager ».

Par ailleurs, la dimension sportive sera activement relancée grâce au retour des clubs de natation et plongée, avec la possibilité d'accueillir des compétitions fédérales ou scolaires comme auparavant.

Enfin, ce projet proposera une gamme d'activités aquatiques et ludiques accessibles et diversifiées correspondant aux demandes actuelles de pratiques de santé et bien-être par la population de notre territoire.

Par ailleurs, ce projet vise également à valoriser le patrimoine architectural du site en réhabilitant la Chartreuse XVIIIème siècle pour en faire l'entrée principale de la piscine en rez-de-chaussée avec à l'étage des bureaux et salles de réunions pour le personnel et les associations de natation et plongée en particulier.

De même, l'accent sera mis pour la conception d'un équipement vertueux, à faible impact environnemental, favorisant la transition écologique. Une démarche de développement durable sera impulsée par l'optimisation de la gestion des énergies et fluides, par la garantie d'une qualité de l'air et eau en limitant l'emploi de produits chimiques, par la réduction des nuisances acoustiques et par l'intégration globale du bâtiment à l'ensemble du Parc. Il est à noter qu'une étude diagnostic de Bordeaux Métropole en 2017 fait état d'un réel déficit en établissements de bains, en particulier sur la Rive Droite qui dispose du plus faible ratio de m² de bassins par habitants au niveau de l'Agglomération. La piscine du Loret contribuera de la sorte à l'amélioration du maillage métropolitain de ce type d'équipements structurants, en particulier sur le bassin de vie de la Rive Droite.

Le coût total du projet est porté à 18 632 064,24 €. Au regard de la situation géographique du complexe aquatique, à proximité immédiate d'un quartier politique de la ville, et du nombre conséquent d'utilisateurs résidant au sein des QPV, la ville a la possibilité de solliciter un fonds de concours auprès de Bordeaux Métropole. Ce fonds de concours, qui relève du Règlement d'Intervention « Politique de la ville » peut s'élever à 500 000 €.

De plus, les aménagements spécifiques permettant la pratique handisport et l'inclusion de tous, voulus par la municipalité, représentent près de 200 000 €. Le Département de la Gironde étant un acteur fortement impliqué dans la lutte contre les discriminations et l'inclusion des personnes porteuses de handicap, il est possible de solliciter une subvention complémentaire auprès de ce dernier. Cette demande de subvention représente 159 722 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Marché travaux (MPGP)	13 450 643,00 €	Département	500 000.00 €
<i>Dont espaces bien-être</i>	<i>1 016 753,00 €</i>	Région	500 000.00 €
<i>Dont aménagements handisport</i>	<i>199 653,00 €</i>		
Travaux supplémentaires	149 844,00 €	ANS	990 000.00 €
Total travaux	13 600 487,00 €	Etat	800 000.00 €
Coût d'études, compris étude géotechnique et OPC	1 545 534,00 €	Bordeaux Métropole (RI Piscine)	2 500 000.00 €
Études supplémentaires	15 430,00 €	Bordeaux Métropole RI PDV	500 000.00 €
Total études	1 560 964,00 €	Etat / raccordement réseau chaleur	80 000.00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AMO	236 970,00 €	Département (aide complémentaire PMR)	159 722.00 €
Actualisation	512 000,00 €	Total subventions	6 029 722.00 €
Indemnités de concours	236 000,00 €		
Bureau de contrôle et coordinateur technique	52 792,00 €	Autofinancement	12 602 342,24 €
Matériel pédagogiques et mobilier	130 000,00 €		
Matériel salle PMR	8 635,00 €		
SPS	10 675,00 €		
TOTAL HORS RACCORDEMENTS	16 348 523,00 €		
provision pour aléas (12%)	1 799 541,24 €		
RCU	400 000,00 €		
EU/EP/AEP	67 000,00 €		
Electricité	17 000,00 €		
TOTAL avec raccordements	18 632 064,24 €	TOTAL	18 632 064,24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

33 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Approuve le plan de financement ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'Intervention Politique de la Ville, ainsi qu'à signer tous les documents s'y référant ;

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde, ainsi qu'à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221214-2022-198-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Publication : 20/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.